

N° 92F0193G au catalogue

**Fichier des codes postaux par
circonscriptions électorales
fédérales (FCPCEF) Ordonnance
de représentation de 2003,
Guide de référence**

Codes postaux mai 2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92F0193G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2003, Guide de référence

Codes postaux mai 2011

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2011

N° 92F0193G au catalogue, n° 02

ISSN 1710-2715

Périodicité : semestriel

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Quoi de neuf?

- La date de référence des codes postaux pour cette mise à jour est mai 2011. Cette date étant la même que celle pour le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Ces codes postaux sont liés aux nouvelles circonscriptions électorales fédérales (CEF) selon l'Ordonnance de représentation de 2003.
- La variable « lien unique » indique si le code postal est rattaché à une ou plusieurs CEF.
- La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal qui réside dans une CEF.
- Tableau 3.1 (Nombre de codes postaux par circonscription électorale fédérale) comprend la variable 'Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF' pour indiquer la quantité de codes postaux associés avec une circonscription électorale fédérale donnée qui sont appariés à une ou plus circonscriptions électorales fédérales différentes. La variable 'Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF' est donnée pour indiquer le pourcentage des codes postaux pour une CEF donnée qui sont appariés à une ou plus circonscriptions électorales fédérales différentes.

Table des matières

	Page
Quoi de neuf?	4
1 À propos de ce guide	6
2 Aperçu	7
3 À propos du produit	8
Objet du produit	8
Définitions et concepts	8
Contenu.....	8
Méthodologie générale	8
Restrictions	8
Comparaison avec d'autres produits/versions.....	9
Utilisation avec d'autres produits	9
Date de référence	10
4 Spécifications techniques	18
Cliché d'enregistrement et descriptions des données	18
Spécifications des fichiers.....	19
Formats des logiciels	19
Configuration du système	19
Mode d'installation	19
Représentation géographique.....	19
Convention des noms utilisés pour les fichiers.....	19
5 Qualité des données	21
Historique	21
Précision de localisation	22
Précision des attributs.....	22
Cohérence logique.....	23
Uniformité avec d'autres produits	23
Intégralité	23
Annexe A Glossaire	25
Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006	32
Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006	33
Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006	34
Annexe E Entente de licence d'utilisation finale pour les produits de Statistique Canada assujettis à des frais	36
Annexe F Licence d'utilisation sans restriction pour les produits gratuits de Statistique Canada	38

1 À propos de ce guide

Le présent guide est conçu à l'intention des utilisateurs du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF). Il fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée pour le créer, et des renseignements techniques importants pour les utilisateurs.

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-X au catalogue). Enfin, les annexes fournissent un supplément d'information.

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales est un produit assujéti à des frais. L'entente de licence d'utilisation connexe se trouve dans l'Annexe E, l'Entente de licence d'utilisation finale relative aux produits associés à des frais de Statistique Canada.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2 Aperçu

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier numérique qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada. La version actuelle du FCPCEF relie 841 799 enregistrements des codes postaux actifs, valides en mai 2011, aux 308 circonscriptions électorales fédérales.

Selon Élections Canada, une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, dernière révision des limites des circonscriptions électorales fédérales, il y a 308 CEF au Canada. Les CEF se basent sur les données de population du Recensement 2001.

3 À propos du produit

Objet du produit

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) a été conçu comme un outil qui peut être utilisé avec les dossiers qui renferment les codes postaux. En se servant du code postal pour établir des liens, on peut structurer et/ou totaliser les données des dossiers selon les circonscriptions électorales fédérales (CEF).

Définitions et concepts

Sans objet

Contenu

Le FCPCEF renferme au total 834 056 codes postaux. Le nombre de codes postaux par CEF est indiqué au tableau 3.1.

Chaque enregistrement du fichier comporte les éléments suivants :

- code postal de six caractères
- code de circonscription électorale fédérale - l'Ordonnance de représentation de 2003
- nom de circonscription électorale fédérale - en anglais
- nom de circonscription électorale fédérale - en français
- lien unique : un indicateur qui révèle si le code postal est rattaché à plus d'une circonscription électorale
- poids : à utiliser selon la répartition proportionnelle

Veillez vous reporter à la section 4, Spécifications techniques pour voir une description des données et les définitions.

Méthodologie générale

Sans objet

Restrictions

Certains codes postaux chevauchent les limites d'une ou de plusieurs CEF. La variable « lien unique » indique si le code postal est rattaché à une ou plusieurs CEF.

Les utilisateurs appartiennent souvent le code postal de leur ensemble de données à la CEF du FCPCEF. Lorsqu'ils effectuent ce jumelage, les utilisateurs doivent se rappeler que le code postal de leurs données peut renvoyer à l'adresse postale d'une personne, et pas nécessairement à son adresse résidentielle. De même, le code postal de l'adresse d'une entreprise n'indique pas nécessairement l'emplacement des activités de l'entreprise.

Avant d'utiliser le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) avec des dossiers administratifs renfermant des codes postaux, les utilisateurs doivent connaître certaines des caractéristiques des codes postaux qui peuvent avoir une incidence sur leur couplage avec les circonscriptions électorales fédérales dans le FCPCEF.

Les zones de livraison postale ne respectent pas les limites des circonscriptions électorales fédérales

Une zone de livraison postale (correspondant au code postal à six caractères) peut chevaucher une ou plusieurs circonscriptions électorales fédérales ce qui signifie que dans le FCPCEF, le même code postal peut être couplé à deux circonscriptions électorales fédérales (adjacentes) ou plus. C'est le cas pour la plupart des circonscriptions électorales fédérales, tant dans les centres de population que dans les régions rurales. Pour de plus amples détails, consultez la rubrique Cohérence logique plus loin dans cette section.

Les codes postaux peuvent correspondre à des boîtes postales dans une succursale postale qui n'est pas située nécessairement dans la même circonscription électorale fédérale que le client qui utilise la boîte postale

Le code postal lié à une case postale (au bureau de poste) peut être géocodé selon l'emplacement de l'installation postale pertinente (bureau de poste). Cette installation peut être située dans une circonscription électorale fédérale différente de la destination ultime du courrier livré, à savoir l'emplacement de la résidence, de l'industrie ou du commerce du client qui loue la case postale.

La Société canadienne des postes (SCP) retire régulièrement des codes postaux et peut également réactiver des codes postaux qui avaient été retirés

Les utilisateurs du FCPCEF doivent prendre note que le fichier ne contient que les codes postaux qui étaient en vigueur en mai 2011.

Si les adresses du dossier administratif de l'utilisateur ne sont pas mises à jour selon les codes postaux valides de mai 2011, certaines adresses ne pourront être appariées avec des enregistrements du FCPCEF parce que certains des codes postaux contenus dans le fichier de l'utilisateur peuvent avoir été retirés ou encore réactivés après leur retrait et attribués par SCP à d'autres tranches d'adresses hors de la circonscription électorale fédérale qu'ils desservent auparavant.

Statistique Canada fait une vérification à rebours des dates de création et de retrait des codes postaux dans le FCCP. Les utilisateurs pourraient souhaiter consulter le *Fichier de conversion des codes postaux (FCCP), Guide de référence* (n° 92-153-GWF au catalogue), qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada. Une version mise à jour du fichier, incluant les codes postaux de mai 2011, a été diffusée juillet 2011.

Comparaison avec d'autres produits/versions

Le couplage des codes postaux avec des régions géographiques plus détaillées, telles que l'aire de diffusion ou l'îlot de diffusion, est disponible dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP).

Utilisation avec d'autres produits

Sans objet

Date de référence

La date de référence pour les codes postaux inclus dans le FCPCEF est mai 2011. La date est la même que celle retenue pour les codes postaux compris dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) distribué en juillet 2011.

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
10001	Avalon	692	32	4,62
10002	Bonavista - Gander - Grand Falls - Windsor	912	37	4,06
10003	Humber - St. Barbe - Baie Verte	1 624	20	1,23
10004	Labrador	384	4	1,04
10005	Random - Burin - St. George's	928	33	3,56
10006	St. John's-Est	3 815	129	3,38
10007	St. John's-Sud - Mount Pearl	2 704	104	3,85
11001	Cardigan	433	10	2,31
11002	Charlottetown	1 819	12	0,66
11003	Egmont	1 042	3	0,29
11004	Malpeque	41	12	29,27
12001	Cape Breton - Canso	3 227	80	2,48
12002	Nova-Centre	1 332	30	2,25
12003	Dartmouth - Cole Harbour	3 282	127	3,87
12004	Halifax	3 549	52	1,47
12005	Halifax-Ouest	2 383	155	6,50
12006	Kings - Hants	1 581	44	2,78
12007	Cumberland - Colchester - Musquodoboit Valley	2 830	80	2,83
12008	Sackville - Eastern Shore	2 060	232	11,26
12009	South Shore - St. Margaret's	2 287	98	4,29
12010	Sydney - Victoria	5 139	71	1,38
12011	Nova-Ouest	707	22	3,11
13001	Acadie - Bathurst	5 072	24	0,47
13002	Beauséjour	8 494	75	0,88
13003	Fredericton	4 727	38	0,80
13004	Fundy Royal	7 167	289	4,03
13005	Madawaska - Restigouche	4 273	16	0,37
13006	Miramichi	4 743	69	1,45
13007	Moncton - Riverview - Dieppe	4 933	112	2,27
13008	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	8 037	193	2,40
13009	Saint John	4 583	62	1,35
13010	Tobique - Mactaquac	7 047	40	0,57
24001	Abitibi - Témiscamingue	2 621	13	0,50
24002	Ahuntsic	2 271	4	0,18

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
24003	Alfred-Pellan	3 450	5	0,14
24004	Argenteuil - Papineau - Mirabel	2 040	62	3,04
24005	Beauce	2 917	24	0,82
24006	Beauharnois - Salaberry	2 462	14	0,57
24007	Beauport - Limoilou	3 698	51	1,38
24008	Berthier - Maskinongé	2 382	40	1,68
24009	Bourassa	2 154	46	2,14
24010	Brome - Missisquoi	3 106	34	1,09
24011	Brossard - La Prairie	2 913	2	0,07
24012	Chambly - Borduas	3 622	6	0,17
24013	Charlesbourg - Haute-Saint-Charles	3 901	64	1,64
24014	Montmorency - Charlevoix - Haute-Côte-Nord	1 856	41	2,21
24015	Châteauguay - Saint-Constant	2 920	5	0,17
24016	Chicoutimi - Le Fjord	3 803	9	0,24
24017	Compton - Stanstead	1 739	60	3,45
24018	Drummond	3 970	15	0,38
24019	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1 437	6	0,42
24020	Gatineau	3 509	3	0,09
24021	Hochelaga	2 062	81	3,93
24022	Honoré-Mercier	2 588	47	1,82
24023	Hull - Aylmer	4 161	2	0,05
24024	Jeanne-Le Ber	2 814	143	5,08
24025	Joliette	1 572	19	1,21
24026	Jonquière - Alma	4 720	11	0,23
24027	Lac-Saint-Louis	3 845	32	0,83
24028	La Pointe-de-l'Île	2 962	72	2,43
24029	LaSalle - Émard	1 780	4	0,22
24030	Laurentides - Labelle	2 037	33	1,62
24031	Laurier - Sainte-Marie	2 506	23	0,92
24032	Laval	3 009	31	1,03
24033	Laval - Les Îles	3 126	38	1,22
24034	Lévis - Bellechasse	2 643	9	0,34
24035	Longueuil - Pierre-Boucher	2 782	6	0,22
24036	Lotbinière - Chutes-de-la-Chaudière	2 311	19	0,82
24037	Louis-Hébert	3 750	27	0,72
24038	Louis-Saint-Laurent	3 712	91	2,45
24039	Manicouagan	2 249	0	0,00
24040	Marc-Aurèle-Fortin	3 651	35	0,96
24041	Haute-Gaspésie - La Mitis - Matane - Matapédia	2 426	10	0,41
24042	Mégantic - L'Érable	3 144	37	1,18
24043	Montcalm	2 583	61	2,36
24044	Mont-Royal	2 403	24	1,00
24045	Notre-Dame-de-Grâce - Lachine	2 967	36	1,21
24046	Abitibi - Baie-James - Nunavik - Eeyou	1 507	13	0,86

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
24047	Outremont	1 497	15	1,00
24048	Papineau	1 739	2	0,12
24049	Pierrefonds - Dollard	2 836	10	0,35
24050	Pontiac	2 642	17	0,64
24051	Portneuf - Jacques-Cartier	3 662	16	0,44
24052	Québec	4 217	43	1,02
24053	Repentigny	4 042	3	0,07
24054	Bas-Richelieu - Nicolet - Bécancour	3 088	24	0,78
24055	Richmond - Arthabaska	3 514	33	0,94
24056	Rimouski-Neigette - Témiscouata - Les Basques	2 352	9	0,38
24057	Rivière-des-Mille-Îles	2 669	35	1,31
24058	Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup	1 724	11	0,64
24059	Rivière-du-Nord	3 500	7	0,20
24060	Roberval - Lac-Saint-Jean	2 874	3	0,10
24061	Rosemont - La Petite-Patrie	1 776	5	0,28
24062	Saint-Bruno - Saint-Hubert	3 071	0	0,00
24063	Saint-Hyacinthe - Bagot	2 517	16	0,64
24064	Saint-Jean	2 940	13	0,44
24065	Saint-Lambert	2 837	2	0,07
24066	Saint-Laurent - Cartierville	2 702	27	1,00
24067	Saint-Léonard - Saint-Michel	1 914	16	0,84
24068	Saint-Maurice - Champlain	4 079	12	0,29
24069	Shefford	2 736	24	0,88
24070	Sherbrooke	3 834	45	1,17
24071	Terrebonne - Blainville	2 712	61	2,25
24072	Trois-Rivières	4 466	16	0,36
24073	Vaudreuil-Soulanges	2 313	1	0,04
24074	Verchères - Les Patriotes	1 532	13	0,85
24075	Westmount - Ville-Marie	3 369	160	4,75
35001	Ajax - Pickering	2 630	33	1,25
35002	Algoma - Manitoulin - Kapuskasing	1 051	40	3,81
35003	Ancaster - Dundas - Flamborough - Westdale	2 747	56	2,04
35004	Barrie	2 881	15	0,52
35005	Beaches - East York	2 301	228	9,91
35006	Bramalea - Gore - Malton	3 137	102	3,25
35007	Brampton - Springdale	2 052	51	2,49
35008	Brampton-Ouest	2 887	30	1,04
35009	Brant	4 288	23	0,54
35010	Burlington	3 931	13	0,33
35011	Cambridge	3 833	15	0,39
35012	Carleton - Mississippi Mills	2 154	75	3,48
35013	Chatham-Kent - Essex	2 569	44	1,71
35014	Durham	1 923	27	1,40
35015	Davenport	1 686	34	2,02

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
35016	Don Valley-Est	1 600	31	1,94
35017	Don Valley-Ouest	2 613	119	4,55
35018	Dufferin - Caledon	2 779	31	1,12
35019	Eglinton - Lawrence	2 382	9	0,38
35020	Elgin - Middlesex - London	2 749	64	2,33
35021	Essex	2 509	23	0,92
35022	Etobicoke-Centre	2 867	6	0,21
35023	Etobicoke - Lakeshore	3 454	5	0,14
35024	Etobicoke-Nord	1 943	9	0,46
35025	Glengarry - Prescott - Russell	1 050	58	5,52
35026	Bruce - Grey - Owen Sound	1 754	33	1,88
35027	Guelph	3 639	25	0,69
35028	Haldimand - Norfolk	1 913	25	1,31
35029	Haliburton - Kawartha Lakes - Brock	1 028	36	3,50
35030	Halton	3 264	56	1,72
35031	Hamilton-Centre	3 863	10	0,26
35032	Hamilton-Est - Stoney Creek	3 813	9	0,24
35033	Hamilton Mountain	3 555	60	1,69
35034	Huron - Bruce	1 047	54	5,16
35035	Kenora	1 222	6	0,49
35036	Kingston et les Îles	3 821	18	0,47
35037	Kitchener-Centre	3 177	31	0,98
35038	Kitchener - Conestoga	2 559	35	1,37
35039	Kitchener - Waterloo	3 738	32	0,86
35040	Lanark - Frontenac - Lennox and Addington	2 721	61	2,24
35041	Leeds - Grenville	1 564	38	2,43
35042	London - Fanshawe	2 551	42	1,65
35043	London-Centre-Nord	3 776	43	1,14
35044	London-Ouest	3 165	45	1,42
35045	Markham - Unionville	2 715	22	0,81
35046	Lambton - Kent - Middlesex	1 677	88	5,25
35047	Mississauga - Brampton-Sud	2 773	98	3,53
35048	Mississauga-Est - Cooksville	1 721	41	2,38
35049	Mississauga - Erindale	2 347	43	1,83
35050	Mississauga-Sud	3 145	36	1,14
35051	Mississauga - Streetsville	2 000	58	2,90
35052	Nepean - Carleton	2 930	100	3,41
35053	Newmarket - Aurora	3 000	6	0,20
35054	Niagara Falls	4 368	12	0,27
35055	Niagara-Ouest - Glanbrook	1 499	68	4,54
35056	Nickel Belt	1 153	60	5,20
35057	Nipissing - Timiskaming	2 239	20	0,89
35058	Northumberland - Quinte West	2 576	19	0,74
35059	Oak Ridges - Markham	3 315	35	1,06

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
35060	Oakville	3 969	39	0,98
35061	Oshawa	3 566	32	0,90
35062	Ottawa-Centre	4 201	47	1,12
35063	Ottawa - Orléans	2 770	124	4,48
35064	Ottawa-Sud	3 390	101	2,98
35065	Ottawa - Vanier	3 261	24	0,74
35066	Ottawa-Ouest - Nepean	3 127	81	2,59
35067	Oxford	3 087	30	0,97
35068	Parkdale - High Park	1 748	20	1,14
35069	Parry Sound - Muskoka	1 119	10	0,89
35070	Perth - Wellington	1 964	61	3,11
35071	Peterborough	3 090	17	0,55
35072	Pickering - Scarborough-Est	2 238	42	1,88
35073	Prince Edward - Hastings	1 711	27	1,58
35074	Renfrew - Nipissing - Pembroke	3 028	15	0,50
35075	Richmond Hill	2 500	6	0,24
35076	St. Catharines	4 487	21	0,47
35077	St. Paul's	2 228	12	0,54
35078	Sarnia - Lambton	2 878	25	0,87
35079	Sault Ste. Marie	2 930	14	0,48
35080	Scarborough - Agincourt	1 637	13	0,79
35081	Scarborough-Centre	2 139	77	3,60
35082	Scarborough - Guildwood	1 798	7	0,39
35083	Scarborough - Rouge River	1 971	28	1,42
35084	Scarborough-Sud-Ouest	2 253	12	0,53
35085	Simcoe - Grey	1 689	51	3,02
35086	Simcoe-Nord	2 336	21	0,90
35087	Stormont - Dundas - South Glengarry	2 169	21	0,97
35088	Sudbury	3 247	37	1,14
35089	Thornhill	3 260	197	6,04
35090	Thunder Bay - Rainy River	2 706	75	2,77
35091	Thunder Bay - Superior-Nord	2 540	75	2,95
35092	Timmins - Baie James	1 918	25	1,30
35093	Toronto-Centre	2 696	357	13,24
35094	Toronto - Danforth	2 179	214	9,82
35095	Trinity - Spadina	3 158	372	11,78
35096	Vaughan	2 937	183	6,23
35097	Welland	4 425	41	0,93
35098	Wellington - Halton Hills	1 957	57	2,91
35099	Whitby - Oshawa	3 544	31	0,87
35100	Willowdale	2 517	8	0,32
35101	Windsor - Tecumseh	3 322	26	0,78
35102	Windsor-Ouest	4 237	17	0,40
35103	York-Centre	2 262	5	0,22

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
35104	York - Simcoe	2 079	42	2,02
35105	York-Sud - Weston	2 139	11	0,51
35106	York-Ouest	1 522	9	0,59
46001	Brandon - Souris	2 148	10	0,47
46002	Charleswood - St. James - Assiniboia	2 248	52	2,31
46003	Churchill	778	17	2,19
46004	Dauphin - Swan River - Marquette	714	16	2,24
46005	Elmwood - Transcona	2 273	21	0,92
46006	Kildonan - St. Paul	2 102	33	1,57
46007	Portage - Lisgar	1 349	23	1,70
46008	Provencher	622	38	6,11
46009	Saint-Boniface	2 492	34	1,36
46010	Selkirk - Interlake	883	43	4,87
46011	Winnipeg-Centre	2 858	48	1,68
46012	Winnipeg-Nord	2 166	26	1,20
46013	Winnipeg-Sud	1 965	41	2,09
46014	Winnipeg-Centre-Sud	2 176	8	0,37
47001	Battlefords - Lloydminster	1 131	18	1,59
47002	Blackstrap	1 867	18	0,96
47003	Desnethé - Missinippi - Rivière Churchill	209	19	9,09
47004	Cypress Hills - Grasslands	1 062	9	0,85
47005	Palliser	2 772	32	1,15
47006	Prince Albert	1 473	20	1,36
47007	Regina - Lumsden - Lake Centre	1 832	35	1,91
47008	Regina - Qu'Appelle	1 840	68	3,70
47009	Saskatoon - Humboldt	1 525	21	1,38
47010	Saskatoon - Rosetown - Biggar	1 991	108	5,42
47011	Saskatoon - Wanuskewin	1 793	118	6,58
47012	Souris - Moose Mountain	1 193	10	0,84
47013	Wascana	2 777	51	1,84
47014	Yorkton - Melville	778	10	1,29
48001	Fort McMurray - Athabasca	1 496	14	0,94
48002	Calgary-Est	3 735	146	3,91
48003	Calgary-Centre-Nord	4 261	73	1,71
48004	Calgary-Nord-Est	2 723	58	2,13
48005	Calgary - Nose Hill	2 292	15	0,65
48006	Calgary-Centre	4 891	98	2,00
48007	Calgary-Sud-Est	3 146	105	3,34
48008	Calgary-Sud-Ouest	2 885	49	1,70
48009	Calgary-Ouest	3 275	53	1,62
48010	Crowfoot	1 514	41	2,71
48011	Edmonton - Mill Woods - Beaumont	3 020	318	10,53
48012	Edmonton-Centre	5 194	232	4,47
48013	Edmonton-Est	4 617	284	6,15

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
48014	Edmonton - Leduc	3 630	198	5,45
48015	Edmonton - St. Albert	3 626	57	1,57
48016	Edmonton - Sherwood Park	3 544	240	6,77
48017	Edmonton - Spruce Grove	3 077	141	4,58
48018	Edmonton - Strathcona	4 723	150	3,18
48019	Lethbridge	3 752	6	0,16
48020	Macleod	1 185	108	9,11
48021	Medicine Hat	3 035	2	0,07
48022	Peace River	2 144	14	0,65
48023	Red Deer	2 956	9	0,30
48024	Vegreville - Wainwright	1 593	159	9,98
48025	Westlock - St. Paul	1 502	73	4,86
48026	Wetaskiwin	1 312	37	2,82
48027	Wild Rose	2 149	79	3,68
48028	Yellowhead	1 098	47	4,28
59001	Abbotsford	2 923	0	0,00
59002	Burnaby - Douglas	3 487	49	1,41
59003	Burnaby - New Westminster	3 144	63	2,00
59004	Cariboo - Prince George	3 989	110	2,76
59005	Chilliwack - Fraser Canyon	2 174	16	0,74
59006	Delta - Richmond-Est	3 563	114	3,20
59007	Pitt Meadows - Maple Ridge - Mission	3 656	9	0,25
59008	Esquimalt - Juan de Fuca	3 856	19	0,49
59009	Fleetwood - Port Kells	2 780	185	6,65
59010	Kamloops - Thompson - Cariboo	3 032	15	0,49
59011	Kelowna - Lake Country	4 117	1	0,02
59012	Kootenay - Columbia	1 560	7	0,45
59013	Langley	3 191	1	0,03
59014	Nanaimo - Alberni	3 738	25	0,67
59015	Nanaimo - Cowichan	3 014	29	0,96
59016	Newton - Delta-Nord	3 147	112	3,56
59017	New Westminster - Coquitlam	3 879	36	0,93
59018	Okanagan - Shuswap	2 852	20	0,70
59019	North Vancouver	4 068	19	0,47
59020	Okanagan - Coquihalla	2 480	19	0,77
59021	Port Moody - Westwood - Port Coquitlam	2 745	30	1,09
59022	Prince George - Peace River	3 433	106	3,09
59023	Richmond	2 542	45	1,77
59024	Saanich - Gulf Islands	4 018	26	0,65
59025	Skeena - Bulkley Valley	1 784	7	0,39
59026	Colombie-Britannique-Southern Interior	2 448	10	0,41
59027	Surrey-Sud - White Rock - Cloverdale	3 455	122	3,53
59028	Surrey-Nord	3 276	48	1,47
59029	Vancouver-Centre	3 014	92	3,05

Tableau 3.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)

CODECEF	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux	Nombre de codes postaux couplés à d'autres CEF	Pourcentage des codes postaux couplés à d'autres CEF
59030	Vancouver-Est	3 343	83	2,48
59031	Île de Vancouver-Nord	3 241	3	0,09
59032	Vancouver Kingsway	3 215	34	1,06
59033	Vancouver Quadra	4 136	42	1,02
59034	Vancouver-Sud	3 077	24	0,78
59035	Victoria	4 655	21	0,45
59036	West Vancouver - Sunshine Coast - Sea to Sky Country	3 207	20	0,62
60001	Yukon	968	0	0,00
61001	Western Arctic	516	0	0,00
62001	Nunavut	29	0	0,00
Total		841 799		

4 Spécifications techniques

Cliché d'enregistrement et descriptions des données

Tableau 4.1 Cliché d'enregistrement du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Position	Taille	Genre ¹	Description
1	6	C	Code postal
7	5	C	Code de la circonscription électorale fédérale
12	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - anglais
68	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - français
124	1	C	Lien unique
125	3	C	Poids

1. Le symbole « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

Code postal

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le tri et distribution du courrier.

Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où « A » correspond à une lettre et « N » à un chiffre. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la province ou au territoire, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un zéro (0) en deuxième position du code de RTA.

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les centres de population, l'UDL peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA, comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier. Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).

Code de la circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 2003, fondée sur les données du Recensement de 2001, constitue la dernière révision des limites des circonscriptions. Ce code identifie uniquement une CEF selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Les deux premiers caractères identifient la province ou le territoire.

Nom de la circonscription électorale fédérale – anglais

Contient le nom en anglais de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2003.

Nom de la circonscription électorale fédérale – français

Contient le nom en français de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2003.

Lien unique

La valeur du lien unique donnée dans le fichier peut être soit 1, ce qui indique que le code postal est couplé à une CEF, soit 2, ce qui indique que le code postal est couplé à deux CEF ou plus.

Poids

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal qui réside dans une CEF. Si le code postal est apparié à une seule CEF dans le FCPCEF, le poids est égal à 1. Quand un code postal est lié à plus d'une CEF, la somme des poids pour ce code postal est égale à 1,0.

Spécifications des fichiers

La présente version du FCPCEF est un fichier ASCII et ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

Formats des logiciels

Sans objet

Configuration du système

Sans objet

Mode d'installation

Sans objet

Représentation géographique

Sans objet

Convention des noms utilisés pour les fichiers

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du FCPCEF est bilingue et pour tenir compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion, provenant de la SCP.

Les fichiers de données pour cette diffusion sont les suivants :

Fichier national

pcfrfNatFED2003_MAY11_fcpcefNatCEF2003.zip

Fichiers provinciaux

pcfrfEastFED2003_MAY11_fcpcefEstCEF2003.zip
pcfrfQueFED2003_MAY11_fcpcefQuéCEF2003.zip
pcfrfOntFED2003_MAY11_fcpcefOntCEF2003.zip
pcfrfWestFED2003_MAY11_fcpcefOuestCEF2003.zip
pcfrfBCFED2003_MAY11_fcpcefCBCEF2003.zip

Tableau 4.2 Structure des noms de fichier du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Composante	Description
pcfrf	nom de fichier - anglais
région – anglais (Nat, East, Que, Ont, West, BC)	abréviation anglaise de la région (voir le tableau 5.3 pour les définitions des régions)
FED2003	CEF selon l'Ordonnance de représentation - anglais
MAY11	date de référence du dernier fichier utilise de la SCP (mois, année)
fcpcef	nom de fichier - français
région – français (Nat, Est, Qué, Ont, Ouest, CB)	abréviation française de la région (voir le tableau 5.3 pour les définitions des régions)
CEF2003	CEF selon l'Ordonnance de représentation - français

5 Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données spatiales conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Historique

L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive du fichier numérique.

Documents de référence

Voici les sources utilisées pour obtenir le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (FCPCEF) :

- Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de mai 2011, qui permet de relier les codes postaux (tirés du fichier principal des adresses et des codes postaux, mis à jour selon les codes postaux en vigueur en mai 2011, fourni par la Société canadienne des postes [SCP] du Fichier Recherche d'adresses) à toutes les unités géographiques du Recensement de 2006, notamment les codes des provinces et les codes des circonscriptions électorales fédérales, selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Il fournit aussi les coordonnées des points géographiques représentant les codes postaux. Le FCCP de mai 2011 renferme plus de 1,6 millions d'enregistrements de codes postaux reliés aux unités géographiques utilisées au Recensement de 2006. La date de référence de ces unités géographiques est le 1^{er} janvier 2006, sauf pour les circonscriptions électorales fédérales – l'Ordonnance de représentation de 2003.
- Le FCPCEF renferme les données sur les codes postaux assujetties à une licence de la Société canadienne des postes. Le fichier de la Société canadienne des postes à partir duquel les données des codes postaux valides ont été récupérées date de mai 2011.
- Les noms de circonscriptions électorales fédérales (CEF) sont tirés de l'Infrastructure des données spatiales de la Division de la géographie. La source des noms géographiques et des codes des circonscriptions électorales fédérales est l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur général des élections, Élections Canada. L'Infrastructure des données spatiales renferme un tableau qui indique le nom de chaque circonscription électorale fédérale et qui est associé à un code d'identification. Ce tableau est mis à jour à partir des changements de noms fournis par Élections Canada. Lorsque des modifications des limites électorales sont fournies par Élections Canada, la correspondance entre l'Ordonnance de représentation des circonscriptions électorale fédérale de 2003 et les codes postaux est mise à jour.
- Le Recensement de la population de 2006 sert de source pour calculer les poids. Lorsqu'un code postal est rattaché à plus d'une CEF dans le FCPCEF, le nombre de personnes qui ont déclaré un code postal dans le cadre du recensement peut être utilisé pour calculer les poids.

Méthode de dérivation

Le FCPCEF est créé par l'extraction des codes postaux actifs et des codes de CEF connexes inclus dans le FCCP de mai 2011, qui contient les codes postaux de mai 2011. Chaque code de CEF contenu dans ce fichier est apparié à la liste de circonscriptions électorales fédérales; codes et noms

selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Le jumelage à la CEF dans le FCCP de mai 2011 est fondé sur l'îlot de diffusion ou le géocode de l'aire de diffusion dans le FCCP.

Le FCPCEF obtenu renferme 841 799 enregistrements, dont 826 866 sont liés à une circonscription électorale fédérale unique. Au total, 7 190 codes postaux actifs (14 933 enregistrements) sont liés à plus d'une circonscription électorale fédérale (la section Cohérence logique donne des renseignements plus détaillés à ce sujet). Le nombre d'enregistrements de codes postaux par circonscriptions électorales fédérales est donné au tableau 3.1.

La variable du lien unique est calculée à partir du code postal et des codes de CEF dans le FCPCEF. Si le code postal est apparié à seulement une CEF, le lien unique se verra attribuer la valeur de 1, sans quoi la valeur qui lui sera attribuée sera de 2.

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal qui réside dans une CEF. Si un code postal est rattaché à une seule CEF dans le FCPCEF, le poids équivaut à 1. Si le code postal est rattaché à plus d'une CEF et est déclaré dans le Recensement de 2006, le poids équivaut à la proportion de la population qui a déclaré le code postal dans chacune des CEF. Si le code postal n'a pas été déclaré dans le recensement, le poids est estimé au moyen de la tranche d'adresses du secteur de service du code postal, comme le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes. Au besoin, les poids du code postal sont normalisés et ajustés au moyen de la variable indicateur de lien unique dans le FCCP, de manière à ce que la somme des poids équivaille à 1.0.

Précision de localisation

Sans objet

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tels que la population pour un centre de population, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

La précision des attributs du FCPCEF dépend de la précision des géocodes pour les îlots de diffusion et les aires de diffusion du FCCP. Le couplage des îlots de diffusion ou des aires de diffusion aux CEF est fondé sur les limites des CEF indiquées dans l'Infrastructure des données spatiales.

La précision de la variable du poids dépend de l'appariement à la CEF dans le FCPCEF, de la population ayant déclaré le code postal dans le cadre du recensement, ainsi que des données sur les tranches d'adresses dans le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes.

La population sur laquelle est fondée la variable du poids dans le FCPCEF est tirée des données sur la population totale du Recensement de 2006. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 16 mai 2006, jour du recensement. Pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 2006, veuillez consulter l'Annexe B du *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Si un code postal est rattaché à plus d'une CEF dans le FCPCEF et qu'il n'a pas été déclaré dans le recensement, les données sur les tranches d'adresses du Fichier Recherche d'adresses sont utilisées pour estimer le poids. C'est le cas d'environ 1 % des codes postaux dans le FCPCEF. Étant donné que des populations importantes vivant en appartement ou dans des logements collectifs peuvent être représentées par une seule adresse, cette méthode risque de sous-estimer le poids associé à ces populations.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Le FCPCEF contient 841 799 enregistrements des codes postaux actifs dont 826 866 codes postaux actifs sont couplés à une seule circonscription électorale fédérale et 7 190 sont couplés à plus d'une circonscription électorale fédérale. Le tableau ci-après indique le nombre de ces enregistrements.

Tableau 5.1 Codes postaux couplés à circonscription électorale fédérale

Nombres des circonscriptions électorales fédérales	Codes postaux actifs	Nombres d'enregistrements
1	826 866	826 866
2	6 726	13 452
3	401	1 203
4	47	188
5	6	30
6	10	60
Total	834 056	841 799

Uniformité avec d'autres produits

Les données présentées dans le FCPCEF sont cohérentes avec l'ensemble des produits géographiques reliés au Recensement de 2006, sauf le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires (n° 92-170-XWF, XCF au catalogue), qui représente seulement les codes postaux inscrits par les ménages au Recensement de 2006. Le FCPCEF est tiré du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et est uniformisé avec ce fichier.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont présents ou non. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Dans le contexte du FCPCEF, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux valides sont intégrés. Tous les codes postaux valides, en date de mai 2011 selon la Société canadienne des postes (SCP), sont appariés aux unités géographiques du recensement.

Il y a 308 CEF dans l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur général des élections, Élections Canada. Toutes les CEF sont incluses dans le FCPCEF.

Les fichiers de données sont nommés à partir d'une convention des noms décrite à section 4, Spécifications techniques. Chaque fichier comprend le nombre suivant d'enregistrements de codes postaux valides :

Tableau 5.2 Nombre d'enregistrements de codes postaux par région dans les fichiers de données du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Nom de fichier	Nombre d'enregistrements
pcfrfEastFED2003_MAY11_fcpcefEstCEF2003.zip	101 847
pcfrfQueFED2003_MAY11_fcpcefQuéCEF2003.zip	212 235
pcfrfOntFED2003_MAY11_fcpcefOntCEF2003.zip	279 573
pcfrfWestFED2003_MAY11_fcpcefOuestCEF2003.zip	129 937
pcfrfBCFED2003_MAY11_fcpcefCBCEF2003.zip	117 207
pcfrfNatFED2003_MAY11_fcpcefNatCEF2003.zip	841 799

Le tableau 5.3 dresse la liste des abréviations des noms de région utilisés dans les noms des fichiers de données et indique la province et le territoire qu'elles représentent.

Tableau 5.3 Abréviations des régions et province ou territoire auquel elles se rapportent dans les fichiers de données du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Abréviation française - nom de région	Province et/ou territoire - français	Abréviation anglaise - nom de région	Province et/ou territoire - anglais
Est	Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick	East	Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick
Qué	Québec	Que	Quebec
Ont	Ontario	Ont	Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut	West	Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Northwest Territories, Nunavut
CB	Colombie-Britannique, Yukon	BC	British Columbia, Yukon
Nat	Canada	Nat	Canada

Annexe A Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier des limites cartographique

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

Fichier du réseau routier

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route et des tranches d'adresses pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements.

Fichier numérique de limite

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Groupe de taille de la population urbaine

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale (Pour le Recensement de 2011, les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale ».)

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région de tri d'acheminement

La région de tri d'acheminement (RTA) correspond aux trois premiers caractères du code postal. Les RTA sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Une RTA comprend en moyenne 8 000 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à plus de 60 000. Cette grande variation du nombre de ménages peut s'expliquer du fait que certaines RTA peuvent englober uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres RTA correspondent à de très vastes régions géographiques.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine (Pour le Recensement de 2011, le terme « centre de population » remplace le terme « région urbaine ».)

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

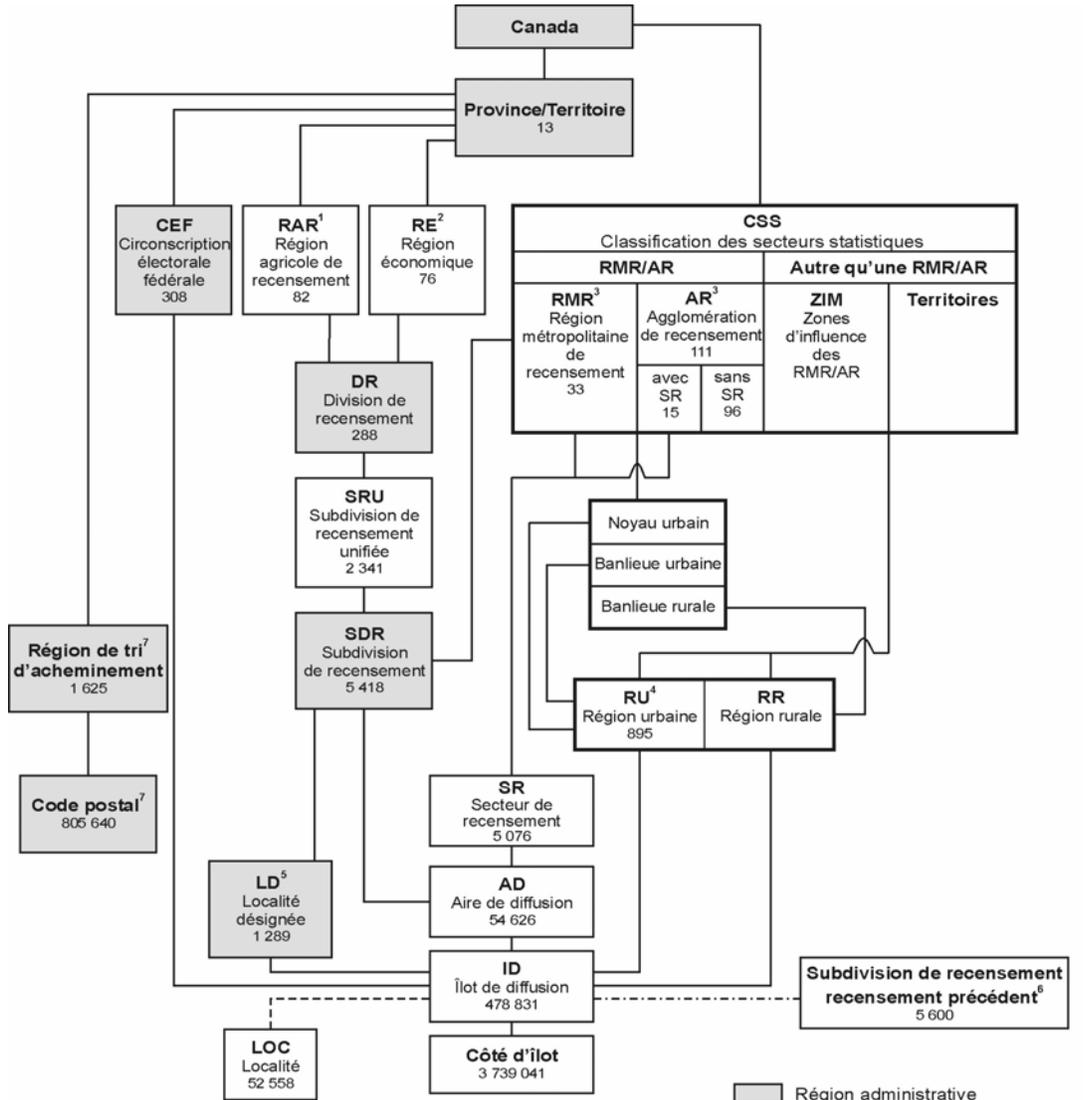
Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006

Figure B.1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.
7. Les codes postaux et les régions de tri d'acheminement valides en date de mai 2006 (la Société canadienne des postes).

- Région administrative
- Région statistique
- Appariement à l'aide du processus de points dans un polygone
- Couplage selon un ajustement optimal

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 ¹	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 ²	15 ²	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 ²	26 ²	28 ²	3	7 ²	12 ²	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 ²	23 ²	24 ²	3	7 ²	9 ²	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 ²	226 ²	260 ²	38 ²	58 ²	107 ²	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).
2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
C	Cité / City	7	3	...	4
CC	Chartered community	3	3	...
CÉ	Cité	1	1
CG	Community government	4	4	...
CM	County (municipality)	28	28
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	1
COM	Community	33	...	33
CT	Canton (municipalité de)	50	50
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	2
CY	City	146	3	2	...	5	...	46	9	14	16	48	1	1	1
DM	District municipality	50	50
HAM	Hamlet	35	2	9	24
ID	Improvement district	7	7
IGD	Indian government district	2	2
IM	Island municipality	1	1
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	1 095	2	4	26	20	30	148	82	177	93	507	4	2	...
LGD	Local government district	2	2
LOT	Township and royalty	67	...	67
M	Municipalité / Municipality	3	3
MD	Municipal district	49	12	37
MÉ	Municipalité	578	578
MU	Municipality	52	52
NH	Northern hamlet	9	9
NL	Nisga'a land	1	1
NO	Non organisé / Unorganized	133	97	17	10	2	2	2	3
NV	Northern village	13	13
NVL	Nisga'a village	5	5

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006
(suite)

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	152	152
PE	Paroisse (municipalité de)	215	215
RCR	Communauté rurale / Rural community	1	1
RDA	Regional district electoral area	162	162
RG	Region	1	1
RGM	Regional municipality	4	3	1
RM	Rural municipality	414	118	296
RV	Resort village	40	40
SA	Special area	3	3
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	28
SÉ	Établissement / Settlement	13	13
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	6	5	4	1	4	3	5
SET	Settlement	14	11	3
SM	Specialized municipality	2	2
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92
SV	Summer village	51	51
T	Town	751	279	7	31	15	...	88	52	147	110	15	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	8
TI	Terre inuite	12	12
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	1
TL	Teslin land	1	1
TP	Township	210	210
TV	Ville / Town	12	11	...	1
V	Ville	220	220
VC	Village cri	8	8
VK	Village naskapi	1	1
VL	Village	583	69	51	11	20	284	101	42	4	1	...
VN	Village nordique	14	14

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Annexe E Entente de licence d'utilisation finale pour les produits de Statistique Canada assujettis à des frais

Entente de licence d'utilisation finale pour *insérer le nom du produit ici*

Droit d'auteur

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur votre paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après « le titulaire de la licence ») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

Conditions d'utilisation

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs réguliers à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à tout autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion externe ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a le droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante, qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :

Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Division de la Géographie, Statistique Canada, *nom du produit, nombre au catalogue*.

7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier, sous quelque format que ce soit, une quantité importante de données extraites du produit de données.
8. Le titulaire de la licence s'engage à ne pas fusionner ou lier ce produit de données à une autre base de données d'une façon qui donnerait l'impression qu'il a pu avoir reçu ou avoir accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, famille, ménage, organisation ou entreprise qu'il serait possible de reconnaître.

9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une de ses modalités. À la suite d'une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Garanties et désistements

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

Acceptation des conditions

Il vous incombe de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente. Toute violation de ces conditions peut avoir comme conséquence la révocation de cette licence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division des services à la clientèle, Statistique Canada
9^e étage, immeuble R.-H.-Coats
100, promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Canada
Courriel : octroi_de_licences@statcan.gc.ca
Téléphone : 613-951-1122
Télécopieur : 613-951-1134

© Statistique Canada, 2011

Annexe F Licence d'utilisation sans restriction pour les produits gratuits de Statistique Canada

Licence d'utilisation sans restriction pour *insérer le nom du produit ici*

Ce document constitue une entente légale entre vous, ci-après le Licencié, et sa majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Ministre d'Industrie (Statistique Canada), ci-après le Concédant. EN ATTEIGNANT, TÉLÉCHARGEANT, IMPRIMANT OU UTILISANT LES DONNÉES, L'INFORMATION OU LE MATÉRIEL FOURNIS OU ACCESSIBLES SELON CETTE ENTENTE, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES MODALITÉS DE CET ACCORD. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC CES MODALITÉS, VOUS DEVEZ IMMÉDIATEMENT ÉLIMINER TOUTE COPIE DE CES DONNÉES, INFORMATION, MATÉRIEL ET PRODUITS DÉRIVÉS.

- I ATTENDU QUE le Concédant est le titulaire ou est un licencié des droits de propriété intellectuelle dans les données numériques (les « Données ») contenues dans les bases de données connues sous le *insérer le nom du produit ici* gratuits de Statistique Canada;
 - II ATTENDU QUE le Licencié souhaite obtenir certains droits aux Données, conformément aux modalités et conditions contenues dans la présente;
 - III ATTENDU QUE le Concédant souhaite octroyer au Licencié certains droits aux Données, conformément aux modalités et conditions contenues dans la présente;
 - IV ATTENDU QUE le Concédant déclare avoir tous les pouvoirs pour octroyer les droits demandés par le Licencié, selon les modalités et conditions contenues dans la présente;
 - V ET ATTENDU QUE les parties veulent conclure un contrat de licence, selon les dispositions ci-dessous.
- PAR CONSÉQUENT, et en contrepartie des présentes, les parties conviennent de ce qui suit :

1.0 Définitions

- 1.1 « Contrat » signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, ainsi que toutes les modifications qui peuvent y être apportées par écrit à l'occasion par les parties, le tout formant partie intégrante de ce contrat.
- 1.2 « Données » signifie toute donnée numérique originale fixée en une forme quelconque (p. ex., de façon électronique), métadonnée, logiciel et tout document, dont l'expression ou la forme donne lieu à de la propriété intellectuelle, visés par les modalités et conditions de ce contrat.
- 1.3 « Produits dérivés » signifie tout produit ou service créé à l'aide de, ou rendu fonctionnel grâce, aux Données ou à une partie de celles-ci.
- 1.4 « Droits de propriété intellectuelle » signifie tout droit de propriété intellectuelle reconnu par la loi, y compris tout droit de propriété intellectuelle protégé par une législation.
- 1.5 « Données du Concédant » signifie toute Donnée à l'égard de laquelle le Concédant détient les droits de propriété intellectuelle.
- 1.6 « Droits du Concédant accordés aux termes de licences » signifie les droits conférés au Concédant par un tiers pour l'utilisation de Données qui ne sont pas des Données du Concédant.
- 1.7 « Modifications » signifie toute modification, mise en valeur, traduction, mise à jour ou mise à niveau des données, en tout ou en partie, quelque soit le support utilisé.

2.0 Droits de propriété intellectuelle

- 2.1 Tous les titres et droits de propriété intellectuelle associés aux Données du Concédant doivent demeurer en toute circonstance la propriété du Concédant. Tous les titres et droits de propriété intellectuelle associés aux Données qui ne sont pas la propriété du Concédant, mais plutôt des Droits du Concédant accordés aux termes de licences, sont la propriété du titulaire respectif du contenu et peuvent donc être protégés en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, d'autres lois sur la propriété intellectuelle, de la common law ou de traités internationaux.

3.0 Octroi de licence

- 3.1 Sous réserve des présentes, le Concédant octroie au Licencié une licence non exclusive, mondiale, incessible, permettant d'exercer les Droits du Concédant accordés aux termes de licences et les Droits de propriété intellectuelle du Concédant dans les Données du Concédant, nécessaires à l'utilisation, la reproduction, l'extraction, la modification, la traduction, la poursuite du développement, la distribution des Données, la création et la vente ou l'octroi de licences de Produits dérivés, et l'octroi de sous-licences visant les droits conférés par les présentes au Licencié, en tout ou en partie, entendu que :

- (i) toute reproduction de Données doit inclure la source et l'information sur les métadonnées, tel qu'énoncé à l'article 4, ainsi que les dispositions contenues à l'article 5 du présent contrat (aucune assertion et garantie, indemnisation et clause de survie), à être modifiées dans de telles circonstances afin de remplacer le terme « Concédant » utilisé dans les dispositions susmentionnées par le titre d'usage du Concédant ou toute autre désignation du Concédant, tel qu'indiqué par celui-ci; et
- (ii) toute distribution de Données, ou vente ou octroi de licences par le Licencié de Produits dérivés contenant des Données, et l'octroi de sous-licences par le Licencié de ses droits en vertu du présent Contrat doivent être constatés par un écrit, établi selon les mêmes modalités et conditions contenues dans la présente et incluant spécifiquement les dispositions contenues aux articles 4, 5 et au paragraphe 6.2 du présent contrat, à être modifiées dans de telles circonstances afin de remplacer le terme « Concédant » utilisé dans la disposition susmentionnée par le titre d'usage du Concédant ou toute désignation du Concédant, tel qu'indiqué par celui-ci.

- 3.2 Les droits de propriété intellectuelle découlant de toute Modification ou de la création de Produits dérivés effectuées par ou pour le Licencié seront détenus par le Licencié ou toute personne identifiée par le Licencié.

4.0 Identification de la source et insertion des métadonnées

- 4.1 Le Licencié doit inclure l'avis suivant dans tout Produit dérivé contenant des Données :

Source : Division de la Géographie, Statistique Canada, *nom du produit, nombre au catalogue*

L'intégration de données provenant de Statistique Canada dans ce produit ne doit pas être interprétée comme constituant une approbation de Statistique Canada du tel produit.

ou tout autre avis jugé pertinent par le Concédant.

- 4.2 Le Licencié doit reproduire, inclure et maintenir l'avis suivant dans toute reproduction des Données produites en vertu de l'article 3 du présent contrat :

Reproduit avec la permission de Statistique Canada

- 4.3 Le Licencié doit inclure toutes les métadonnées fournies par le Concédant dans toute reproduction et redistribution des Données.

5.0 Assertions, garanties et indemnisation

- 5.1 Le Concédant ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie d'aucune sorte relativement à l'exactitude, l'utilité, la nouveauté, la validité, l'étendue, l'intégralité ou l'actualité des Données, à tout moment ou de temps à autre, et renonce et rejette expressément toute garantie implicite visant la qualité marchande des Données ou leur utilité aux fins d'un usage particulier. Le Concédant n'assure ni ne garantit la compatibilité du site qui contient les Données avec les versions antérieures, actuelles et futures de n'importe quel logiciel.
- 5.2 Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de l'avis de non-responsabilité énoncé précédemment et accepte les Données « telles quelles », sans assertion ni garantie d'aucune sorte. Aucune information ni conseil donné oralement ou par écrit par le Concédant, à tout moment ou de temps à autre, ne peut créer ou justifier, ou être jugé avoir créé ou justifié, une assertion contractuelle ou une garantie d'aucune sorte.
- 5.3 En aucun temps le Licencié ne tiendra-t-il le Concédant et ses représentants, directeurs, employés, mandataires et agents responsables en ce qui a trait à toute réclamation ou action en justice, concernant toute perte ou tout préjudice ou dommage ou frais subis par le Licencié qui pourrait résulter de la possession ou de l'utilisation des Données par le Licencié ou découlant de l'exercice de ses droits ou de toute activité entreprise ou devant l'être en vertu du présent contrat.
- 5.4 Le Licencié s'engage à indemniser le Concédant et ses représentants, directeurs, employés, mandataires et agents en ce qui a trait à toute réclamation, alléguant toute perte, tout frais, toute dépense, tout dommage ou toute blessure (y compris toute blessure mortelle) qui pourrait résulter de la possession ou de l'utilisation des Données par le Licencié ou découlant de l'exercice de ses droits ou de toute activité entreprise ou devant l'être du présent contrat.
- 5.5 L'obligation du Licencié d'indemniser le Concédant et ses représentants, directeurs, employés, mandataires et agents en vertu de ce Contrat ne peut affecter ni empêcher le Concédant d'exercer tout autre droit ou recours qui lui sont disponible en droit.
- 5.6 Les dispositions de cet article survivent la résiliation de ce Contrat.

6.0 Résiliation

- 6.1 Ce contrat peut être résilié
- (i) automatiquement et sans préavis, si le Licencié manque à ses engagements ou obligations aux termes de ce Contrat;
 - (ii) par un préavis écrit de résiliation émis en tout temps par le Licencié, et cette résiliation prendra effet trente (30) jours suivant la réception d'un tel préavis par le Concédant; ou
 - (iii) par consentement mutuel des parties.
- 6.2 Lors de la résiliation de ce Contrat, pour quelque raison que ce soit, les droits du Licencié en vertu de l'article 3 cesseront immédiatement; et les obligations du Licencié qui doivent survivre, expressément ou de par leur nature, à la résiliation continueront de s'appliquer nonobstant une telle résiliation du Contrat, et ce jusqu'à ce qu'elles soient pleinement satisfaites ou que, de par leur nature, elles expirent. Pour plus de clarté, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, les dispositions suivantes survivent à la résiliation de ce Contrat :
- article 5 (assertions, garanties et indemnisation)

- 6.3 Nonobstant articles 6.1 et 6.2 de ce Contrat, le Licencié peut continuer d'utiliser les Données après une résiliation du présent Contrat afin d'exécuter une commande de Produits dérivés reçue avant la date de résiliation de ce Contrat.
- 6.4 Nonobstant la résiliation de ce Contrat, tous les contrats conclus par le Licencié dans l'exercice de ses droits en vertu de l'article 3 du présent contrat avant une telle résiliation et toutes les obligations qui y sont contenues continueront de s'appliquer, selon les modalités qui y sont contenues.

7.0 Généralités

- 7.1 Lois applicables
Le présent Contrat est régi et interprété en vertu des lois en vigueur dans la province de l'Ontario et au Canada, selon le cas.
- 7.2 Indivisibilité du Contrat
Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'entente conclue entre les parties relativement à l'objet du présent Contrat. Toute modification à ce Contrat ne peut être que par écrit et doit porter la signature de chaque partie, exprimant ainsi clairement l'intention de modifier ce Contrat.
- 7.3 Règlement extrajudiciaire des conflits
Si un litige survient à propos de ce Contrat, ou si une modification proposée à toute modalité de ce Contrat ne peut être acceptée par les parties, les parties tenteront d'abord de résoudre leur différend par la négociation.

Si les parties ne réussissent pas à négocier une résolution qui leur soit acceptable, elles soumettront leur litige à un médiateur qu'elles auront toutes deux choisi. Si les parties ne peuvent s'entendre sur la nomination d'un médiateur, chaque partie pourra soumettre le litige à un arbitrage exécutoire.

Le tribunal arbitral sera régi par le Code d'arbitrage commercial de la Commission des Nations Unies (le « Code ») présenté dans la Loi sur l'arbitrage commercial, L.R.C. (1985), c. C-4.6. Tout tribunal compétent au regard de la sentence ou de l'objet peut rendre jugement portant exécution forcée de la sentence.

Le tribunal arbitral sera composé d'un arbitre choisi par les parties. En vertu du Code, les parties acceptent que la sentence et la décision du tribunal arbitral soient finales et imposées aux deux parties, soient sans droit d'appel et constituent un moyen exclusif d'obtenir réparation entre les parties concernant les causes d'action, les demandes reconventionnelles, les problèmes et les litiges présentés au tribunal arbitral.

Coûts

Le coût de la médiation sera partagé, de façon égale, entre toutes les parties; chaque partie toutefois paiera ses propres coûts personnels liés à la médiation.

Le coût des honoraires et des dépenses du tribunal arbitral sera partagé, de façon égale, entre toutes les parties. Chaque partie paiera ses propres coûts personnels de la médiation. La partie n'ayant pas gain de cause paiera la totalité des coûts, frais, impôts et taxes découlant et exigés par l'application de la sentence du tribunal arbitral, incluant sans restriction, l'enregistrement, les frais d'application ou autres frais de justice.

- 7.4 **Aucune coentreprise**
Les parties rejettent expressément toute intention de mettre en place un partenariat, une action concertée ou une coentreprise. Les parties reconnaissent et conviennent que rien dans ce Contrat ni dans les actions de toute partie ne pourra faire des parties des partenaires, des membres d'une coentreprise, ou un agent de quelque façon que ce soit et pour n'importe quelle fin. Aucune partie n'aura le pouvoir d'agir ou d'assumer n'importe quelle obligation ou responsabilité au nom de l'autre partie. La relation entre les parties doit, et ce en tout temps, être interprétée en tant que Concédant et Licencié.
- 7.5 **Aucune renonciation**
L'inertie de l'une des parties à invoquer un manquement de l'autre partie dans l'accomplissement ou l'observation des engagements respectifs des parties ne vaudra pas renonciation ni ne réduira le droit des parties de protester contre la poursuite du manquement ou contre un manquement ultérieur. La renonciation à un tel droit ne pourra être déduite d'une action ou d'une omission des parties, si ce n'est une renonciation expresse consentie par écrit.
- 7.6 **Ordre de préséance**
S'il se trouve un conflit ou une ambiguïté entre le Contrat et toute annexe du présent contrat, l'interprétation s'inscrivant dans la logique du Contrat (prenant en considération les déclarations dans les énoncés et les titres) doit s'imposer et s'appliquer, nonobstant toute formulation contradictoire énoncée dans l'annexe.
- 7.7 **Mises à jour**
Le Concédant n'assume aucune obligation ni responsabilité quelle qu'elle soit pour la distribution de mises à jour des Données ou l'émission d'avis au Licencié relativement à de telles mises à jour des Données.

Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division des services à la clientèle, Statistique Canada
100, Promenade du Pré Tunney
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada
Courriel : octroi_de_licences@statcan.gc.ca
Téléphone : 613-951-1122
Télécopieur : 613-951-1134

© Statistique Canada, 2011